

Déployer des systèmes de contrôle interne efficaces et proportionnés aux risques

Objectif

Faire du contrôle interne et de l'audit interne des outils de responsabilisation dans les administrations publiques, permettant **d'alléger les contrôles en les proportionnant aux risques**. Le développement des outils de maîtrise des risques est un accompagnement indispensable de l'allègement des contrôles et de la réforme de la gestion budgétaire et comptable.

ENGAGEMENTS PRIS

Engagement pris depuis le 1^{er} CITP (février 2018) : mettre en place un nouveau cadre de gestion publique qui responsabilise les gestionnaires par l'allègement des contrôles et la suppression des contrôles *a priori* au profit de contrôles *a posteriori*.

ÉTAT DES LIEUX

Le rapport d'inspection IGF-DITP commandé le 11 mars 2020 a montré que les processus d'audit interne et de maîtrise des risques sont insuffisamment développés et coordonnés. Il convient de clarifier la notion de maîtrise des risques dans l'État en tant que finalité de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et d'audit interne.

Ont notamment été constatés les points suivants :

- un investissement inégal des ministères dans la supervision de leur système de contrôle interne
- des systèmes de contrôle interne ministériels insuffisamment développés et structurés selon une approche par les risques
- des dispositifs d'audit interne ministériels ne disposant pas toujours des ressources en nombre et en compétences
- la coordination interministérielle est inexistante sur le contrôle interne et le rôle confié au Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) mériterait d'être renforcé.

Décret n° 2022-634 du 22 avril relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État, abrogeant le décret du 28 juin.

Le décret définit l'organisation du contrôle et de l'audit internes de l'État. Il prévoit que **tout ministre doit mettre en place au sein de son département ministériel un système de contrôle interne fondé sur une analyse des risques** lui permettant d'atteindre les objectifs assignés aux politiques publiques dont il a la charge. **Le contrôle interne vise à assurer**, en toutes circonstances, **la continuité des missions et des activités de l'État**.

Sous l'égide d'un responsable ministériel, **l'audit interne vérifie la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne ministériel.**

Le décret prévoit également qu'un **comité interministériel de contrôle et d'audit internes** est placé auprès du ministre en charge de la Réforme de l'État pour assurer notamment l'harmonisation des méthodes et des pratiques ministérielles et coordonner les référentiels sur les fonctions interministérielles.

PROCHAINES ETAPES

Installer le comité interministériel du contrôle et de l'audit internes présidé par le ministre chargé de la Réforme de l'État, pour :

- veiller à l'harmonisation des méthodes et pratiques dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de contrôle et d'audit internes
- animer la démarche de constitution de référentiels interministériels de contrôle interne sur les fonctions transversales en associant les directions concernées
- identifier des risques interministériels et programmer des audits interministériels ciblés confiés à un ou plusieurs services d'audits ministériels
- formuler toute recommandation visant à l'amélioration des dispositifs de contrôle et d'audit internes ministériels et à la meilleure prise en compte des risques interministériels
- s'assurer de la transmission des résultats des audits internes aux directions responsables d'un système de contrôle interne interministériel lorsqu'ils relèvent de leur champ
- veiller à la professionnalisation des acteurs du contrôle et de l'audit, notamment par la diffusion des bonnes pratiques, et s'assure de l'existence et de la qualité d'une offre de formation des agents de l'État.

Nommer un vice-président qui s'appuiera sur l'équipe dédiée déjà en place au sein du CHAIE pour permettre au comité interministériel du contrôle et de l'audit internes de valider, en septembre 2022, sa feuille de route 2022/2024.

Le chantier de l'audit interne et de la maîtrise des risques au ministère des Armées

Dans le cadre des chantiers de modernisation et de transformation, Florence Parly, ministre des Armées a souhaité que l'un d'entre eux soit consacré à l'audit interne et à la maîtrise des risques et soit notamment axé sur la refonte de leur gouvernance. Désormais, la ministre dispose d'une cartographie ministérielle des risques régulièrement actualisée, qu'elle valide. Elle s'appuie sur le comité ministériel d'audit interne (CMAI) installé à l'automne 2019 et qu'elle préside lors de ses réunions semestrielles. Cette gouvernance renforcée, ainsi que le développement d'une coordination entre les services ministériels qui contribuent à l'évaluation de la maîtrise des risques, permettent d'améliorer significativement la performance d'ensemble du ministère et son pilotage au niveau stratégique.



© Ministère des Armées/SGA/E.Robot